

## **AVIS PUBLIC**

## Demande d'usage conditionnel « Résidence de tourisme » au règlement relatif aux usages conditionnels no 534-19

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné, directeur général adjoint :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal à être tenue le 8 février 2021 par visioconférence, la demande d'usage conditionnel « Résidence de tourisme » au règlement relatif aux usages conditionnels # 534-19 de la Municipalité d'Amherst suivante sera entendue, à savoir :

Demande: UC001-2021

Immeuble: 189, chemin Racicot

Règlement : Selon l'article 19 du règlement relatif aux usages conditionnels # 534-19

Zone: 91-R

Nature et effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet de :

Permettre l'usage résidence de tourisme.

**DONNÉ** à Amherst, ce 22 janvier 2021.

Martin/Léger Directeur général adjoint

## CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussigné, directeur général adjoint de la Municipalité d'Amherst, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre huit et seize heures, le 22<sup>ième</sup> jour du mois de janvier deux mille vingt et un.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22 janvier 2021.

Directeur général adjoint